

**SNC BATI CAB**  
**32 Boulevard Vincent Gâche**  
**44200 NANTES**

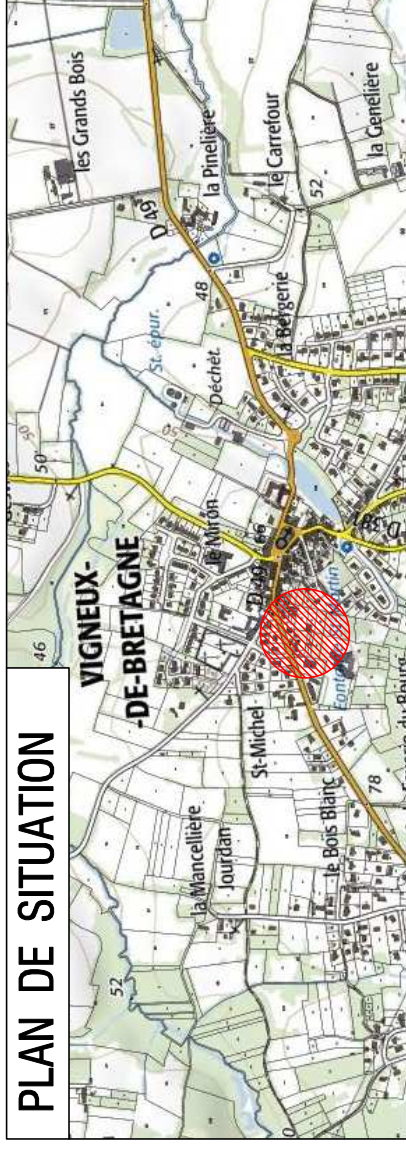
**Département de Loire Atlantique**  
**Commune de Vigneux de Bretagne**  
**Rue Saint Michel**

**Lotissement "Le Clos Saint Michel"**

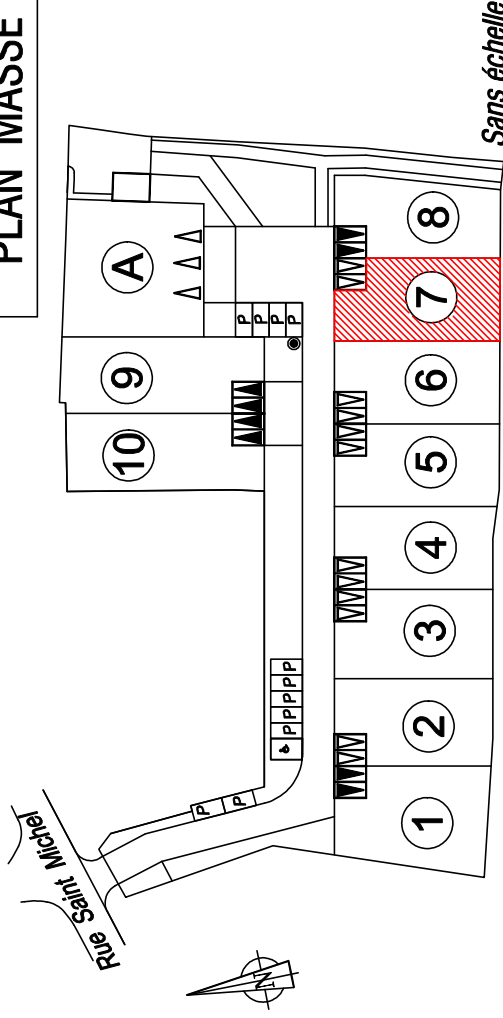
**PLAN DE VENTE**

**Lot 7**

**PLAN DE SITUATION**



**PLAN MASSE**



Sans échelle

Date	Indice	Nature des modifications
01/10/2020	A	Première édition
10/05/2022	B	Mise à jour après bornage du périmètre du lotissement
22/08/2022	C	Implantation des bornes de division et indication des références cadastrales
22/11/2022	D	Mise à jour des positions des coffrets et branchements individuels

**VIGNEUX DE BRETAGNE**  
**7, Impasse du Rucher**

**Lot 7**

Superficie : 342 m<sup>2</sup>

Section : AV n° : 352

S plancher : définie à la vente du lot

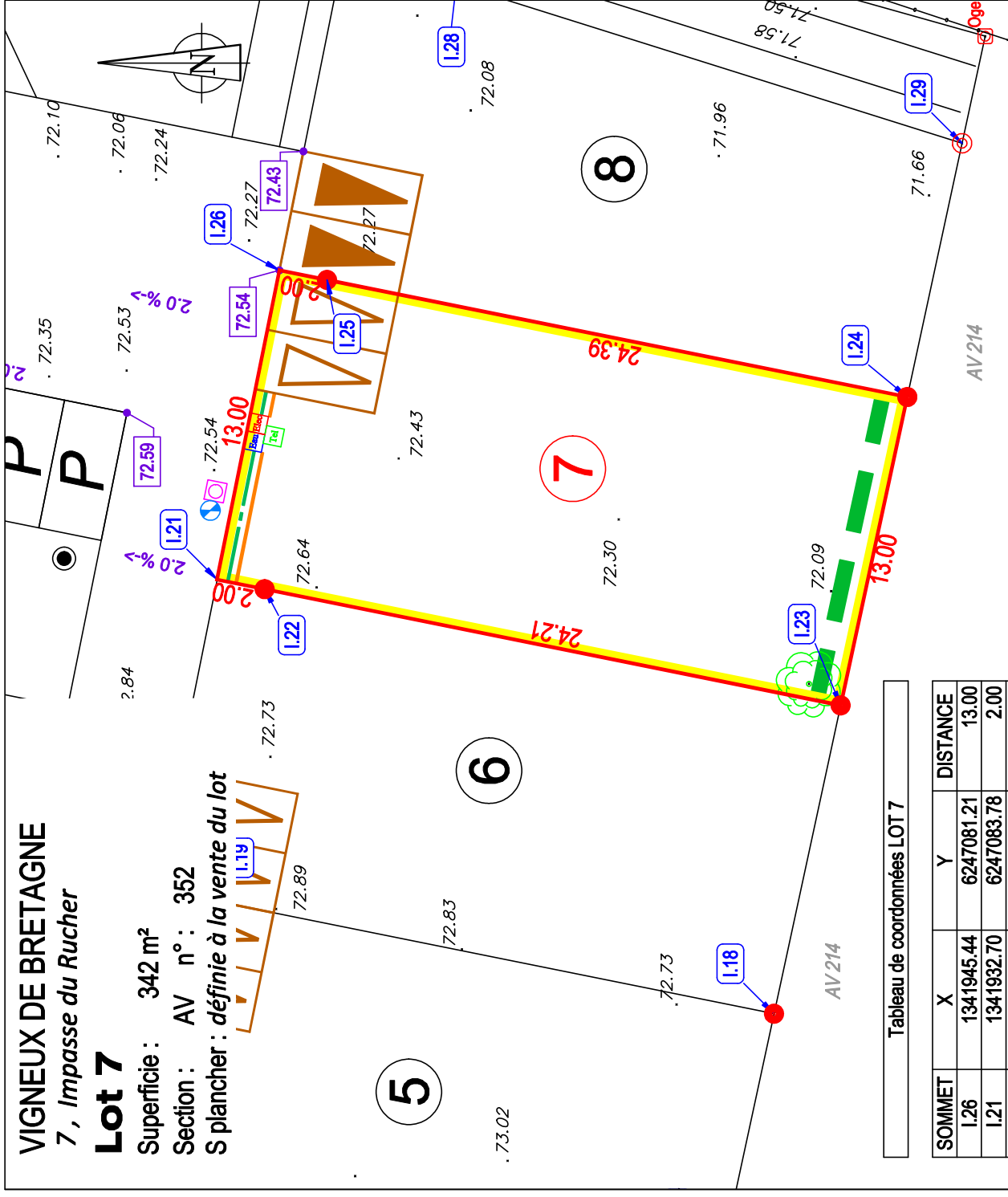


Tableau de coordonnées LOT 7

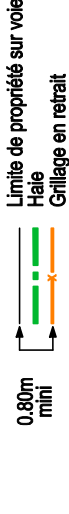
SOMMET	X	Y	DISTANCE
I.26	1341945.44	6247081.21	13.00
I.21	1341932.70	6247083.78	2.00
I.22	1341932.30	6247081.82	24.21
I.23	1341927.51	6247058.08	13.00
I.24	1341940.22	6247055.34	24.39
I.25	1341945.04	6247079.25	2.00

Superficie : 342 m<sup>2</sup>

**LEGENDE**

- Borne existante
- Borne nouvelle
- Périmètre du Lot
- Stationnement à la parcelle, positionnement libre 5.00 m x 5.00 m (à la charge de l'acquéreur)
- Stationnement à la parcelle, positionnement imposé 5.00 m x 5.00 m (à la charge de l'acquéreur)
- Accès (position de principe)
- Eclairage public (position de principe)
- Arbre existant à conserver
- Renforcement de la haie
- Accès au lot avec pavés joints larges ou équivalent

Principe de mise en oeuvre des clôtures à l'alignement (réalisation à la charge des acquéreurs)



Branchements : eaux pluviales, eaux usées  
Branchements réseaux souples : électricité, eau potable et téléphone.

Cote altimétrique du terrain avant travaux suivant relevé topographique du 12/05/2019

0.5 % Cote voirie projet 13.62 % Matricule du sommet du périmètre

Nivellement système NGF-IGN69 - Rattachement TERIA Echelle : 1 / 250  
Coordonnées système Lambert 93 - Rattachement TERIA Dossier n°S7974

**NOTA :**

- Compte tenu des activités des chantiers, les constructeurs doivent impérativement vérifier les cotes périmétriques avant construction. Toute anomalie devra être signalée au cabinet BCG. Les constructeurs devront également vérifier l'emplacement exact des coffrets et des branchements avant construction.
- L'emplacement des réseaux est celui du projet V.R.D. L'aménageur se réserve le droit d'en modifier l'emplacement et d'implanter des coffrets ENEDIS 400A sur les lots pour toute raison d'ordre technique.
- Les implantations des constructions devront impérativement être réalisées par le Cabinet BCG - Agence de SAINT-HERBLAIN (44813) 37 rue Bobby Sands (saint-herblain@bcg-geometre-expert.fr - 02.40.86.09.73).
- Les contraintes d'urbanisme sont développées dans le règlement du lotissement.
- Pour respecter la volonté de paysager l'ensemble, les parties non construites des lots devront être plantées. Si, pour les besoins des constructions, des arbres existants situés dans les lots et non indiqués comme arbres à supprimer sur le plan de composition, devaient être supprimés par les acquéreurs, il reviendra à ces derniers de faire des plantations en compensation sur leur emprise privative et de l'indiquer au moment permis de construire.